



PANATHLON INTERNATIONAL

Ludis lungit

MM.

Présidents des Panathlon Clubs

et pour information MM.

Conseillers Internationaux

Membres du C.C.C.

Membres du C.G.S.

Membres de la Commission Scientifique et Culturelle

Membres de la Commission Int. Expansion

Présidents des Districts

Gouverneurs des Zones

du Panathlon International

Circ. n. 13/19

Rapallo, le 5 août 2019

Chers Présidents,

suite à la modification des Statuts du PI adoptée en 2018 à Florence et permettant au Président International de se porter candidat pour un mandat additionnel, l'année dernière le Conseil International confia à une Commission internationale spéciale la tâche d'examiner les conséquences découlant de cette modification, ainsi que d'autres situations considérées particulièrement importantes.

Dans sa dernière séance du 14 juin dernier, le CI a examiné le document final rédigé par cette Commission et, à l'issue d'un examen approfondi, a décidé de proposer quelques modifications des Statuts et de fixer une **Assemblée extraordinaire** qui aura lieu à **Molfetta – Matera le 26 Octobre 2019** prochain, afin que celles-ci, si approuvées par les Clubs, puissent déjà être en vigueur lors de la prochaine Assemblée électorale de 2020.

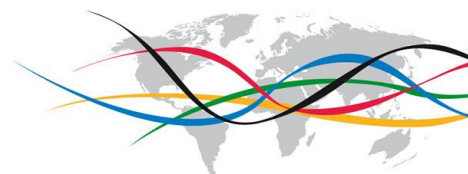
Dans le courant du mois d'août, vous allez recevoir la Convocation officielle de l'A.G et, en annexe, la décision du CI avec le tableau portant tous les articles des Statuts actuels à côté des propositions d'amendement et de l'avis du CGS, comme le prévoient les Statuts. Il convient cependant de vous présenter déjà les sujets sur lesquels vous devrez vous exprimer. Voilà donc une synthèse des amendements proposés:

1. **Rôle du past-Président:** il est proposé de lui attribuer un rôle consultatif et de participation aux séances du CdP et du CI, mais sans fonction de délibération. Suite à la modification adoptée à Florence, un Président élu pour deux mandats pourrait rester en fonction comme past-Président pour deux autres mandats (pour un total maximum de 16 ans dans un poste de direction). Il a été considéré qu'il s'agit d'une période trop longue.
2. **Élection d'un Conseiller international supplémentaire (8 au lieu de 7) en augmentant en même temps le nombre maximum de Conseillers pour les Districts avec plus de 30 Clubs** (de 4 à 5) pour ne désavantager aucun District. Cette modification devient nécessaire car, s'il est décidé de changer le rôle du past-Président, le CdP et le CI vont faire défaut, chacun, d'un membre avec droit de vote.

VILLA QUEIROLO

Via Aurelia Ponente 1 - 16035 Rapallo (GE) - I
Tel. +39/0185/65295-6 - Fax +39/0185/230513
www.panathlon-international.org

Cod. fisc. 80045290105 - P.IVA 02009860996





PANATHLON INTERNATIONAL
LUDIS IUNGIT

3. Nomination de **deux vice-Présidents** au lieu d'un seulement par le Conseil International (ceux-ci feront partie du CdP avec le Président International), toujours en cas de modification du rôle du past-Président.
4. Modification du **nombre minimum de Clubs** pour former un District, passant des 2 actuels à 3 minimum. En outre, les Clubs qui n'appartiennent à aucun District pourront choisir, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, s'ils veulent se joindre au District le plus proche ou s'ils préfèrent être coordonnés par la Commission Expansion et non plus par le district supranational.
5. **Candidature à la fonction de membre du CGS** réservée uniquement aux panathloniens ayant des compétences juridiques spécifiques.
6. **Élection des Collèges** (de tous leurs membres) en cas de démission de la majorité de leurs membres durant le mandat: suite à cette modification, la procédure d'élection serait identique à celle qui s'applique au Conseil International.
7. Possibilité, pour le Président International, de **prendre des décisions urgentes** et, pour le CdP et le CI, de **se réunir par vidéoconférence**.
8. **Ne plus autoriser la formation de Clubs Juniors**: vu l'avis de la Commission spéciale, l'expérience acquise, l'avis des clubs parrains et des clubs juniors, il est proposé d'introduire une nouvelle catégorie de membres "juniors" (âgés de 18 à 35 ans) pour leur permettre de participer pleinement à la vie du Panathlon, avec tous les droits et les devoirs des membres ordinaires. Les clubs juniors existants seront donc absorbés dans les clubs parrains/seniors suivant une démarche réglementaire.
9. Modifications formelles de **l'article 21.2** qui n'avaient pas été insérées lors du dernier amendement des Statuts (Présidents de District élus par les Clubs).
10. Possibilité, pour le CI, d'attribuer une activité opérationnelle à des **Représentations du PI** en dehors du territoire italien.

Je viens de vous présenter un résumé essentiel du travail accompli, au moyen d'analyses, d'échanges et de discussions approfondies, par la Commission Statuts et le CI: les Clubs intéressés peuvent demander au Secrétariat de leur envoyer le document issu de la Commission Statuts (disponible en anglais et en italien) assorti de toutes les analyses accomplies et mis à jour en conformité avec les points finalement retenus par le CI.

Au cours de la première semaine de septembre, nous allons vous envoyer aussi le programme de l'Assemblée extraordinaire qui aura lieu à Molfetta-Matera le 26 octobre prochain et le formulaire d'inscription.

Je vous remercie de votre attention et je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Simona Callo
Secrétaire Général